

Le 12 novembre 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 12 novembre 2024 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Madame Nathalie Perreault, conseillère
Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Madame Cheryl Brazeau, conseillère
Monsieur Ian Gray, conseiller
Madame Isabel Boulay, conseillère
Madame Josée Paquette-Bougie, conseillère

AUSSI PRÉSENTES

Madame Isabelle Perron, directrice générale et greffière-trésorière
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et greffière

2024-11-159 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Ian Gray
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 12 novembre 2024 à 19 h 30.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

2024-11-160 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 12 novembre 2024 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2024-11-161 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2024**

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2024 sans modification.

ADOPTÉE

Le 12 novembre 2024

2024-11-162 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2024**

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 octobre 2024 sans modification.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

2024-11-163 **DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le maire monsieur Michel Bourdeau, les conseillers et conseillères messieurs et mesdames Nathalie Perreault, Julien Leclerc, Cheryl Brazeau, Ian Gray, Isabel Boulay et Josée Paquette-Bougie déposent une déclaration mise à jour de leurs intérêts pécuniaires conformément aux dispositions de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* RLRQ, c. E-2.2.

2024-11-164 **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES**

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseiller monsieur Julien Leclerc soit nommé à titre de maire suppléant pour la période du 13 novembre 2024 au 18 novembre 2025.

QUE le conseiller monsieur Julien Leclerc soit désigné pour agir à titre de délégué substitut à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges advenant un empêchement du maire de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, pour la période du 13 novembre 2024 au 18 novembre 2025.

ADOPTÉE

2024-11-165 **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL**

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE NOMMER monsieur Julien Leclerc à titre de président du comité consultatif d'urbanisme et monsieur Ian Gray pour une période d'un (1) an à compter du 1^{er} janvier 2025.

Membres votants – conseillers municipaux

Monsieur Julien Leclerc, président

Monsieur Ian Gray

Le 12 novembre 2024

Membres votants – citoyens de Terrasse-Vaudreuil

Pour une période de deux (2) ans débutant le 1^{er} janvier 2025 et se terminant le 31 décembre 2026.

Monsieur Antonio De Michele
Monsieur Jacques Larocque
Monsieur Réjean Pinet

Membres non votants

Monsieur Michel Bourdeau, maire
Madame Isabelle Perron, directrice générale et greffière-trésorière
Madame Lily Ducharme, directrice de l'urbanisme, inspectrice en bâtiment et secrétaire du comité consultatif d'urbanisme

ADOPTÉE

2024-11-166

NOMINATION D'UN MEMBRE ET SUBSTITUTS – RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE NOMMER madame Isabel Boulay à titre de représentante du conseil municipal siégeant au conseil d'administration de la Régie de l'Eau de l'Ile Perrot pour la période du 13 novembre 2024 au 18 novembre 2025.

DE NOMMER les conseillers suivants à titre de représentant substitut du conseil municipal siégeant au conseil d'administration de la Régie de l'Eau de l'Ile Perrot pour la période débutant le 13 novembre 2024 et se terminant le 18 novembre 2025 :

Madame Nathalie Perreault, conseillère
Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Madame Cheryl Brazeau, conseillère
Monsieur Ian Gray, conseiller
Madame Josée Paquette-Bougie, conseillère

ADOPTÉE

2024-11-167

APPUI / DEMANDE AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP) / RÉVISION DES MODALITÉS DU PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION RÉSIDUELLES AFIN D'EXCLURE DU MODE DE CALCUL LES TONNAGES SUPPLÉMENTAIRES ENGENDRÉS PAR LES SINISTRES CLIMATIQUES

CONSIDÉRANT le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RLRQ chapitre Q-2, r. 43), une redevance est perçue par le gouvernement du Québec pour chaque tonne métrique de matières résiduelles éliminées;

CONSIDÉRANT QUE le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, prévoit la redistribution annuelle de ces redevances aux MRC sous forme de subvention, afin de soutenir la mise en œuvre des Plans de gestion des matières résiduelles;

Le 12 novembre 2024

CONSIDÉRANT QUE cette subvention est calculée en fonction de la performance des municipalités locales, basées sur les tonnages de matières résiduelles éliminées;

CONSIDÉRANT QUE la tempête tropicale Debby, survenue en août dernier, a provoqué des inondations importantes sur le territoire de la MRC, entraînant des dommages substantiels à de nombreux immeubles et une augmentation significative de matières résiduelles à éliminer;

CONSIDÉRANT QUE la modalité du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles devrait être revue afin d'éviter de pénaliser les municipalités de la MRC pour des circonstances imprévisibles liées aux aléas climatiques;

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil appui la MRC de Vaudreuil-Soulanges de demander au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) :

- DE RÉVISER les modalités du Programme de redistribution des redevances pour l'élimination de matières résiduelles à l'égard des surplus de matières résiduelles acheminées à l'élimination afin d'exclure du mode de calcul les tonnages supplémentaires engendrés par les sinistres climatiques, et ainsi garantir le maintien du financement accordé pour la mise en œuvre des Plans de gestion des matières résiduelles sur les territoires touchés;
- DE PRENDRE les mesures nécessaires afin que les municipalités locales de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ne soient pas pénalisées lors du calcul des redevances en 2025, en raison de l'augmentation significative des matières à éliminer causée par la tempête tropicale Debby survenue le 9 août 2024;

DE TRANSMETTRE la présente résolution, pour appui, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2024-11-168

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION / FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS / 2025

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité renouvelle son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2025, et ce, au coût de 2 945,96 \$, incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

2024-11-169

CONTRAT DE LOCATION D'UN COPIEUR AVEC OPTION D'ACHAT ET ENTENTE DE SERVICE / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location du copieur des bureaux municipaux arrive à échéance;

Le 12 novembre 2024

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité accepte l'offre présentée par Servicofox inc., 77 rue de Grande-Île, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6S 3M3, pour la location d'un copieur Konica Minolta neuf au coût mensuel de 203,78 \$ plus taxes avec option d'achat, pour une période de 60 mois, et entente de service incluant les pièces, la main-d'œuvre et l'encre au coût de 0,009 cent par impression en noir et 0,07 cent par impression couleur avec une augmentation annuelle de 4 % par copie pour un minimum de 18 000 copies par année;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit contrat de location et entente de service.

ADOPTÉE

2024-11-170

ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 676-2 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT IMPOSANT UN MODE DE TARIFICATION ET LES CRITÈRES DE GESTION POUR LE FINANCEMENT, L'ADMINISTRATION ET LE CONTRÔLE DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS / LOCATION – CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été remplies;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement numéro 676-2 intitulé :

« Règlement modifiant le règlement imposant un mode de tarification et les critères de gestion pour le financement, l'administration et le contrôle de certains biens, services ou activités numéro 676 ».

ADOPTÉE

2024-11-171

AUTORISATION / TRANSMISSION DE L'EXTRAIT DE L'ÉTAT DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES / MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à transmettre à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, avant le vingtième jour du mois de janvier 2025, l'état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales.

D'AUTORISER en tout temps la directrice générale et greffière-trésorière à demander et à autoriser la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges de faire vendre les propriétés concernées pour non-paiement de taxes advenant le cas où les paiements ne soient pas effectués pour régler les taxes. Il est entendu que si le Centre de services scolaire des Trois-Lacs et le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal prennent des arrangements similaires pour les dossiers de la municipalité, les taxes municipales en suspens seront ajoutées aux montants demandés par ces derniers pour tous les montants de taxes dues.

ADOPTÉE

Le 12 novembre 2024

2024-11-172 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 679 / RÈGLEMENT ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 2008-583 ET 583-1 FIXANT LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL**

Le conseiller monsieur Julien Leclerc présente et dépose le projet de règlement numéro 679 Règlement abrogeant les règlements numéros 2008-583 et 583-1 fixant la tenue des séances ordinaires du conseil et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

2024-11-173 **LISTE DES COMPTES**

Il est PROPOSÉ par monsieur Ian Gray
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière, en retirant le chèque numéro C2400825 au montant de 11 400,00 \$.

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de trois cent un mille quatre cent six dollars et dix cents (301 406,10 \$).

ADOPTÉE

2024-11-174 **DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA (EÉC) 2025 / AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT l'opportunité d'obtenir une aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada (EÉC) 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet visé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à présenter une demande de financement dans le cadre du programme Emplois d'été Canada (EÉC) 2025 du gouvernement du Canada;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à cet effet.

ADOPTÉE

Le 12 novembre 2024

2024-11-175 **RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE SERVICE / CONTRÔLE ANIMAL VAUDREUIL-SOULANGES / CONTRÔLE DES ANIMAUX ERRANTS / 2025**

CONSIDÉRANT l'offre présentée par le Contrôle animal de Vaudreuil-Soulanges;

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE RENOUVELLER le contrat de service avec le Contrôle animal Vaudreuil-Soulanges, 1269, route Harwood, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour le contrôle des animaux errants, pour l'année 2025, selon les termes et conditions contenus dans leur soumission datée du 18 octobre 2024.

ADOPTÉE

2024-11-176 **ADJUDICATION DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / DEMANDE DE PRIX N° DP-2024-10-TP- DÉN.ABRAS. / DÉNEIGEMENT DES RUES ET ÉPANDAGE D'ABRASIF / SAISON HIVERNALE 2024-2025**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une demande de prix pour le déneigement des rues et épandage d'abrasif, deux soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT QU'après étude et vérifications, la soumission reçue du plus bas soumissionnaire est conforme aux conditions et exigences contenues dans le document de demande de prix n° DP-2024-10-TP- DÉN.ABRAS.;

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Déneigement Gabriel inc., 745, boulevard Cardinal-Léger, Pincourt (Québec), J7W 3Z3, pour le déneigement et l'entretien hivernal des voies publiques et certains stationnements municipaux, et ce, au montant forfaitaire de quatre-vingt-six mille cinq cents dollars (86 500 \$) taxes applicables non comprises, plus les frais d'abrasif et de sel selon les quantités requises en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° DP-2024-10-TP- DÉN.ABRAS.

ADOPTÉE

2024-11-177 **AUTORISATION DE DÉPENSES / SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE / SURVEILLANCE / TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**

ATTENDU le financement autorisé dans le cadre des travaux;

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER la dépense effectuée auprès de la firme de génie-conseil exp., 11, boul. de la Cité-des-Jeunes, bureau 306, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 0N3, pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout, selon les taux horaires proposés, et ce, jusqu'à un montant maximal de 40 000 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

Le 12 novembre 2024

2024-11-178 **AUTORISATION DE DÉPENSES / SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉO-ENVIRONNEMENT ET INGÉNIERIE DES MATÉRIAUX / SUPERVISION / TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**

ATTENDU les obligations légale et règlementaire de la municipalité en matière de gestion des sols;

ATTENDU le financement autorisé dans le cadre des travaux;

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER la dépense effectuée auprès de la firme de génie-conseil Groupe ABS inc., 17, rue de l'Industrie, St-Rémi (Québec), J0L 2L0, pour les services professionnels en géoenvironnement et ingénierie des matériaux dans le cadre des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout, selon les prix unitaires proposés, le nombre d'analyses chimiques et le nombre d'heures de technicien estimés, le tout représentant un montant budgétaire de 16 945,15 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2024-11-179 **OCTROI DE MANDAT / RÉVISION ET CONCORDANCE DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME / SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ 3E GÉNÉRATION (SADR3) / MRC VAUDREUIL-SOULANGES**

ATTENDU QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé de 3^e génération de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est entré en vigueur le 2 février 2023;

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE MANDATER la firme Philippe Meunier et Associée afin d'effectuer la révision du plan et des règlements d'urbanisme (refonte) de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil dans le cadre de la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de 3^e génération (SADR3) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, et ce, pour un montant de 42 000 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2024-11-180 **ADJUDICATION DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / DEMANDE DE PRIX N° DP-2024-10-HM- ORG / COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES VERS UN LIEU DE TRAITEMENT / 2025**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une demande de prix pour la collecte et le transport des matières organiques vers un lieu de traitement, une soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT QU'après étude et vérifications, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues dans le document de demande de prix n° DP-2024-10-HM- ORG;

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

Le 12 novembre 2024

QUE soit acceptée la soumission déposée par les Services Ricova inc., 3400, rue de l'Éclipse, Suite 540, Brossard (Québec), J4Z 0P3, pour la collecte et le transport des matières organiques vers un lieu de traitement pour l'année 2025, et ce, pour un montant de soixante-six mille huit cent soixante et onze dollars et vingt cents (66 871,20 \$), plus les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° DP-2024-10-HM- ORG.

ADOPTÉE

2024-11-181 **RENOUVELLEMENT DE CONTRAT / COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES / 2025-2026**

ATTENDU QUE la Municipalité a accepté la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Robert Daoust et Fils inc., pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques et volumineux 2022-2023-2024, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres;

ATTENDU l'option de renouvellement du contrat prévu au document d'appel d'offres pour un terme de deux ans 2025-2026;

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE RENOUVELLER le contrat pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques et volumineux pour les années 2025 et 2026 avec Robert Daoust et Fils inc., 93, rue Cameron, Hudson (Québec), J0P 1H0, selon les modalités prévues au Chapitre D du document d'appel d'offres – Cahier des charges générales et spécifiques – Article 6. Option de renouvellement.

ADOPTÉE

2024-11-182 **ASSUJETTISSEMENT AU DROIT DE PRÉEMPTION / LOTS 1 574 861, 1 574 935, 1 574 936, 1 574 937, 1 574 489, 1 575 039, 1 574 491, 1 574 532**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1104.1.1 du Code municipal du Québec (RLRQ c. C-27.1), un droit de préemption peut être exercé par la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil sur tout immeuble qu'elle souhaite acquérir à des fins municipales, à l'exclusion d'un immeuble qui est la propriété d'un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ c. A-2.1);

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 19 juin 2024, du Règlement sur le droit de préemption, numéro 678.

CONSIDÉRANT QUE ce droit ne peut être exercé qu'à la suite de l'inscription d'un avis d'assujettissement au droit de préemption au registre foncier;

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient inscrits, au registre foncier, des avis d'assujettissement au droit de préemption sur les lots et pour les fins municipales ci-dessous mentionnés :

Pour toutes fins municipales reconnues par la législation ou par les tribunaux relatifs au droit de préemption, notamment aux fins suivantes et sans s'y limiter :

Le 12 novembre 2024

- La culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs;
- Le développement économique local;
- L'habitation, le logement social ou abordable;
- La conservation d'un immeuble patrimonial;
- L'installation d'un établissement scolaire;
- La production d'énergie et les systèmes communautaires de télécommunication;
- L'environnement;
- La sécurité, y compris la sécurité incendie;
- Le transport, y compris le stationnement;
- L'administration municipale;
- Toutes infrastructures et tout équipements de nature collective ou institutionnelle;
- Toute réserve foncière;

Les lots 1 574 861 (120, 3^e Boulevard), 1 574 935, 1 574 936, 1 574 937 (132 à 134, 3^e Boulevard), 1 574 489 (91, 5^e Boulevard), 1 575 039, 1 574 491 (99, 5^e Boulevard), 1 574 532 (116, 5^e Boulevard).

DE MANDATER M^e Chantal Savard, notaire, afin qu'elle prépare toutes les procédures nécessaires pour l'assujettissement du droit de préemption.

ADOPTÉE

2024-11-183

ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DU CAMP DE JOUR / L'AIR EN FÊTE INC. / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir un service de grande qualité en matière de camp de jour à ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE L'Air en Fête possède une expertise indéniable en matière de gestion de loisir et une certification de l'Association des camps certifiés du Québec, assurant la qualité des services offerts;

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE MANDATER L'Air en Fête de la gestion de la programmation, de la planification, de l'organisation et de la coordination, de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles, de la gestion des communications et de la promotion du camp de jour estival de la Municipalité pour l'année 2025.

QUE la Municipalité autorise M. Michel Bourdeau, maire, Mme Isabelle Perron, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir entre la Municipalité et L'Air en Fête, et ce, selon les modalités demandées par le conseil municipal.

ADOPTÉE

2024-11-184

ENTENTE DE SERVICE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL ET LE CENTRE COMMUNAUTAIRE DES AÎNÉS VAUDREUIL-SOULANGES / POPOTE ROULANTE / AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE le Centre des aînés Vaudreuil-Soulanges opère en tant qu'organisme sans but lucratif, un service de popote roulante destinée aux aînés dans la région de Vaudreuil-Soulanges;

Le 12 novembre 2024

ATTENDU QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil souhaite permettre aux aînés d'exercer leur autonomie et de maintenir ainsi leur santé et leur bien-être le plus longtemps possible;

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité approuve l'entente de service à intervenir entre la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil et le Centre communautaire des aînés Vaudreuil-Soulanges, pour le service de la popote roulante en contrepartie d'une somme d'argent équivalent à 1 \$ par repas fourni aux aînés de son territoire jusqu'à concurrence d'un montant annuel de 1 500 \$.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2024-11-185 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance ordinaire du 12 novembre 2024 à 20 h 06.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière